

**DÉLIBÉRATION N° 214 DU SYNDICAT MIXTE
"SEVERAC CARREFOUR AVEYRON"**

Délibération prise en séance du 16 DECEMBRE 2025 à 9H30

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 DECEMBRE à 9 H 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte « SEVERAC CARREFOUR AVEYRON » à la Mairie de SEVERAC-D'AVEYRON salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Arnaud VIALA, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : M. Arnaud VIALA, M. Claude ASSIER, Mme Christiane MARTIN, M. Edmond GROS, M. Damien LAURAIN, Mme Mélanie BRUNET

Etaient absents et représentés : M. Jean-Luc CALMELLY, Mme Evelyne ESTRYPEAU

Objet : Approbation du compte-rendu de la dernière séance du 26 mars 2025

Considérant que les rapports présentés au Comité syndical du 16 décembre 2025 ont été adressés à ses membres le 10 décembre 2025 ;

En application de l'article 6 du règlement intérieur du Syndicat Mixte, un compte-rendu de la séance précédente a été présenté ;

Considérant que le compte-rendu n'appelle ni observation, ni réserve ;

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le comité syndical APPROUVE le compte-rendu ci-annexé.

Le Président du Syndicat Mixte



M. Arnaud VIALA

Sens des votes : Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

- | | | |
|---|---|------------|
| - | Nombre de membres titulaires en exercice | : 9 |
| - | Nombre de membres présents | : 6 |
| - | Nombre de suffrages exprimés | : 8 |